

## FORMATION

# LA PRATIQUE DE L'AUDITION LIBRE

### CONTEXTE

Les agents commissionnés et assermentés au titre du code de l'environnement dans la cadre de la recherche et constatation d'infractions sont amenés à mettre en œuvre des prérogatives de police judiciaire.

L'article L.172-8 du code de l'environnement prévoit qu'ils peuvent recueillir, sur convocation ou sur place, les déclarations de toute personne susceptible d'apporter des éléments utiles à leurs constatations.

Le régime de l'audition libre fixé par le code de procédure pénale est applicable lorsqu'il est procédé à l'audition d'une personne à l'égard de laquelle il existe des raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction.

L'évolution des instructions judiciaires en matière d'audition vous amène à devoir endosser de nouvelles responsabilités dans vos enquêtes.

Or, cette évolution enrichissante de votre métier repose sur l'acquisition de nouvelles compétences notamment sur l'audition de police.

### FINALITES & LEVIERS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

L'objet de la formation est de vous permettre de réaliser des auditions afin d'identifier l'auteur de l'infraction et démontrer l'élément moral.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Maitriser le cadre procédural de l'audition

Mener une audition

Rédiger un procès-verbal de notification des droits et d'audition

### CONTENU

#### - Le cadre de l'audition

La définition de l'audition, les bases légales, les personnes à entendre (les témoins, les suspects), les différentes étapes

#### - La préparation de l'audition

La préparation matérielle (lieux, outils, documents...), la préparation intellectuelle

#### - La convocation à l'audition

La personne entendue, la date et heure de l'audition, les règles procédurales

L'accueil de la personne à entendre

La gestion de l'accueil, les présentations, les cas particuliers (mineurs, personnes sous protection de justice, avocats), la notification des droits

#### - Les questions-réponses de l'audition

Les déclarations de la personne entendue, les questions de l'enquêteur

#### - La fin de l'audition

Relecture et signature du procès-verbal d'audition, réaliser les vérifications matérielles

### ***PUBLIC***

Agents commissionnés et assermentés au titre du code de l'environnement (eau et nature) : agents de réserves naturelles, gardes du littoral, inspecteurs de l'environnement, agents de collectivités "patrimoine naturel – VTM", gardes champêtres et policiers municipaux  
12 participants au maximum

### ***NIVEAU***

Maitriser la langue française

### ***DATE***

Du lundi 29 janvier 2024 à 14h00 au vendredi 2 février 2024 à 12h00

### ***DURÉE***

4 jours

### ***LIEU***

IRA de Lyon

### ***MÉTHODE PÉDAGOGIQUE***

Pédagogie active : approche pragmatique et directement opérationnelle, mises en situation d'audition, remise du dossier du participant.

### ***EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS PAR LE FORMATEUR***

La formation se termine par un QCM et une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant.

### ***ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP***

Les personnes à mobilité réduite sont bienvenues dans nos locaux . Les personnes en situation de handicap doivent nous informer préalablement sur leur situation. Une procédure d'entretien personnalisé sera mis en œuvre.

### ***INTERVENANTS***

Mathieu Labrande, Juriste- formateur en droit et police de l'environnement et un praticien de l'audition commissionné et assermenté

### ***LES + DE VOTRE FORMATION***

- la qualité d'expertise de vos intervenants
- cas pratiques issus de vos pratiques
- échanges et interactivité

### ***TARIF***

420 euros / jour par participant (1680 euros par participant)

### ***INSCRIPTIONS***

Mathieu LABRANDE, [contact@ecolaudroit.fr](mailto:contact@ecolaudroit.fr), 06 30 43 86 81

### ***DATE LIMITE D'INSCRIPTION***

28 décembre 2023

*Date d'édition : 7 décembre 2023*